Image not found or type unknown

Diffamation vie privée

Par **Momoditmomo**, le **25/03/2019** à **09:38**

Bonjour j'aurais voulu savoir si j'étais passible de diffamation.

j'étais séparé de mon conjoint depuis le mois de juillet et nous continuons à nous voir jusqu'il y a peu de temps mais je lui ai toujours dit que lorsqu'il serait avec une nouvelle femme qu'il me tienne au courant et que notre histoire serait terminée.

Il n'a pas tenu sa parole et j'ai découvert qu'il était avec quelqu'un et même plusieurs aux autres femmes.

J'ai donc prévenu ces autres femmes de ses agissements pour ne pas qu'elle tombe dans son panneau de pervers narcissique.

Certaines m ont demande des preuves de ce que je leur ai disait j'ai donc envoyé des captures d'écran des messages que l'on s'était envoyé avec mon ex pour prouver ma bonne foi.

Du coup il me dit qu'il va me poursuivre pour diffamation car il ne m'avais rien promis et que je nuit à son bonheur sachant que c'est quand même lui qui manipule les femmes et que je voulais juste qu'elles soient au courant.

Est-ce que quelqu'un peut me dire si je risque quelque chose ?

Merci

Par **youris**, le **25/03/2019** à **10:19**

bonjour,

étiez-vous mariés, pacsés ou en concubinage ?

La diffamation est une allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. La diffamation peut être raciste, sexiste, homophobe. Elle relève d'une procédure spécifique permettant de protéger la liberté d'expression.

elle peut-être publique ou privée.

dans votre cas, il s'agit plus exactement d'une atteinte à la vie privée de votre ex.

salutations

Par **tomrif**, le **25/03/2019** à **10:34**

bonjour,

sans perte du caractère confidentiel, il n'y a pas diffamation, même non publique, voir http://www.loi1881.fr/conversation-privee-evoque-tiers

il n'y a pas de délit d'atteinte à la vie privée dans ce que vous dites. divulguer une info sur la vie privée, c'est éventuellement au civil que cela se traite.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés